

## *90 ans au service de l'excellence en éducation !*

### **SOIXANTE- CINQUIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 13 - 15 janvier 2016

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR ET PROJET D'ORDRE DU JOUR COMMENTÉ**



## **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Mercredi 13 janvier 10h – 13h

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (UNESCO/BIE/C.65/1/Prov.) et de l'ordre du jour commenté (UNESCO/BIE/C.65/1/Prov.+ Add.)**
- 3. Election du Président et du Bureau du Conseil**

Mercredi 13 janvier 15h – 18h

- 4. Rapport d'activités et budget 2015 (UNESCO/BIE/C.65/2)**

Jeudi 14 janvier 10h – 13h

- 5. Projet du programme d'activités et budget 2016 (UNESCO/BIE/C.65/3)**

Jeudi 14 janvier 15h – 18h

- 6. Visite de l'exposition organisée au Palais de nations (UNOG) à l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire du BIE**

Vendredi 15 janvier 10h – 13h

- 7. Dates de la 66<sup>e</sup> session du Conseil du BIE**
- 8. Questions diverses**
- 9. Adoption des décisions de la 65<sup>e</sup> session (UNESCO/BIE/C.65/Decisions/Prov.)**
- 10. Clôture de la 65<sup>e</sup> session**



## **PROJET D'ORDRE DU JOUR COMMENTÉ**

La 65<sup>e</sup> session du Conseil du BIE se tiendra au Bureau international d'éducation, 15 Route des Morillons, 1218 Le Grand-Saconnex, Genève.

Elle débutera le mercredi 13 janvier 2016 à 10h et il est prévu qu'elle se termine le vendredi 15 janvier 2016 à 13h.

L'horaire de travail de la session sera le suivant: mercredi 13 janvier et jeudi 14 janvier de 10h à 13h et de 15h à 18h, et vendredi 15 janvier de 10h à 13h.

### **Mercredi 13 janvier de 10h à 13h**

#### **1. Ouverture de la session**

La session s'ouvrira le mercredi 13 janvier à 10h par S.E. Prof. Godswill Obioma (Nigéria), Président du Conseil du BIE.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté**

*DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.65/1/Prov./Rev. + Add.*

Ce projet a été préparé conjointement par le Président du Conseil du BIE et le Secrétariat du BIE. Conformément à son Règlement intérieur (section IV, article 4, par.5), « *Après l'adoption de l'ordre du jour le Conseil peut, au cours d'une session, modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour ou ajouter ou supprimer des questions. La majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour ajouter ou supprimer une question au cours d'une session* ».

**Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.65/Décisions/Prov.**

#### **3. Election du Président et du Bureau du Conseil**

Après l'élection des 6 nouveaux membres du Conseil qui s'est déroulée au cours de la 38<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO (voir la nouvelle composition du Conseil en annexe), le Conseil doit choisir son nouveau bureau pour l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que tout organe subsidiaire qu'il jugera utile de constituer. Conformément aux statuts du BIE (section II, article IV, par. 5): « Le Conseil élit son bureau composé d'un président et de cinq vice-présidents, ressortissants des six groupes régionaux. » Le bureau est élu pour une période de deux ans ; ses membres sont rééligibles, mais ne peuvent conserver leur siège plus de quatre ans. Pendant le dernier exercice biennal, le bureau était composé de représentants des États membres suivants :

- Président. Groupe Va (Afrique) : Nigeria
- Vice-Présidents : Groupe I (Europe occidentale et Amérique du Nord) : Suisse  
Groupe II (Europe centrale et orientale) : Lettonie  
Groupe III (Amérique latine et Caraïbes) : Brésil  
Groupe IV (Asie et Pacifique) : Malaisie  
Groupe Vb (États arabes) : Bahreïn

**Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.65/Décisions/Prov.**

### **Mercredi 13 janvier de 15h à 18h**

#### **4. Rapport d'activités et budget 2015**

*DOCUMENTS: UNESCO/BIE/C.65/2* Rapport de la Directrice et *UNESCO/BIE/65/Inf.2* Comptes pré-définitifs 2015.

- La Directrice présentera les points saillants du rapport d'activités 2015, en mettant l'accent sur la preuve de leur impact.
- Le Conseil débattrà du rapport des activités réalisées en 2015.
- La Directrice et/ou les chefs de section répondront aux questions du Conseil.
- Le Conseil procédera à l'approbation du rapport d'activités 2015.
- Le Conseil prendra connaissance des Comptes pré-définitifs 2015 et délèguera à son Bureau la compétence d'approuver les comptes certifiés pour 2015.
- Quelques points des Décisions précédentes seront discutées (Décisions de la 64<sup>e</sup> session)

**Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.65/Décisions/Prov.**

### **Jeudi 14 janvier de 10h à 13h**

#### **5. Programme d'activités et budget 2016**

*DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.65/3* Rapport de la Directrice

- La Directrice présentera la proposition de programme d'activités, ainsi que le projet de budget pour 2016 en mettant l'accent sur les résultats et leur impact, tel que le Bureau du Conseil l'a requis.
- Le Conseil discutera la proposition de programmes pour 2016.
- La Directrice et/ou les chefs de section répondront aux questions du Conseil.
- Le Conseil procédera à l'approbation du programme d'activités pour 2016.
- Approbation de la Résolution portant ouverture de crédit pour 2016.

**Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.65/Décisions/Prov.**

*Déjeuner*

### **Jeudi 14 janvier de 15h à 18h**

#### **6. Visite de l'exposition organisée au Palais de nations (UNOG) à l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire du BIE**

**Vendredi 30 janvier de 10h à 13h**

**7. Dates de la 66<sup>e</sup> session du Conseil du BIE**

Le Conseil sera invité à déterminer les dates de la 66<sup>e</sup> session du Conseil du BIE et la réunion du Bureau du Conseil de l'été 2016

**8. Questions diverses**

**9. Adoption des décisions de la 65<sup>e</sup> session**

*DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.65/Décisions/Prov.*

Conformément au Règlement intérieur du Conseil du BIE (IV, section XI, article 22), qui prévoit que « *le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session* » et que « *le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session* », le Conseil est invité :

- à examiner le texte du projet de décisions de la 65<sup>e</sup> session ;
- à l'adopter ;
- à demander au BIE de publier le texte d'ici le début de février 2015.

**10. Clôture de la 65<sup>e</sup> session**